

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 01 février 2024

n° 006-24 C

Objet : RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AEB gymnastique pour l'organisation d'un championnat de France de gymnastique rythmique au Phare en mai 2024

- date de convocation le 26 janvier 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Alain Gaget - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Florence Bourgeois - de Vincent Boulnois à Philippe Gamen - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Hélène Jacquemin à Pascal Mithieux - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffinat à Alexandre Gennaro - de Serge Tichkiewitch à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Sara Rotelli - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 01 février 2024

délibération n° 006-24 C

objet **RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AEB gymnastique pour l'organisation d'un championnat de France de gymnastique rythmique au Phare en mai 2024**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique que la Fédération française de gymnastique a attribué au club des AEB gymnastique l'organisation du championnat de France des ensembles division nationale et élite du 24 au 26 mai 2024 au Phare.

Le club des AEB gymnastique fait partie des clubs de haut niveau émergeant au dispositif « Sport et rayonnement » et organise régulièrement des championnats de France de gymnastique rythmique au Phare, le dernier datant de 2022.

Cet événement rassemblera environ 1 200 participants et 2 200 spectateurs sur le week-end, venant de toute la France, avec des retombées pour le territoire.

Le budget prévisionnel de cet événement est de 93 000 €, dont 44 000 € pour l'utilisation du Phare, répartis à parts égales entre la partie locative et la partie prestations de service.

Pour ce type d'événement, selon les critères discutés en commission, il est possible de verser une subvention maximale correspondante à 20 % du budget sans dépasser 20 000 €.

La demande du club est de 10 000 €. En 2022 pour un événement similaire, avec un montant relativement similaire pour l'utilisation du Phare, la subvention versée par Grand Chambéry était de 8 000 €.

Il est ainsi proposé le versement par Grand Chambéry d'une subvention d'un montant de 8 000 €, au titre de l'animation des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Vu la délibération n°093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « Sport et rayonnement »,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 10 janvier 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'association AEB gymnastique pour l'organisation d'un championnat de France de gymnastique rythmique au Phare en mai 2024.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **006-24 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AEB gymnastique pour l'organisation d'un championnat de France de gymnastique rythmique au Phare en mai 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 01 février 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240201-lmc1H30934H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30934H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2024

Date de réception en Préfecture : 06 février 2024

Publication sur le site internet: mardi 06 février 2024